



BLAGNAC QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 8 (Novembre 1994)

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS

Siège Social - 7, rue Bacqué-Fonade - 31700 BLAGNAC

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ : SES EFFETS A BLAGNAC ET DANS LA HAUTE-ARIEGE

Animés de la volonté d'assurer une transformation décisive des structures du royaume, les députés des Etats Généraux, devenus Assemblée Nationale Constituante (9 juillet 1789), s'étaient mis immédiatement au travail. Ayant défini les principes de leurs actes - Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 - tout en préparant le vote de la Constitution, les Constituants entreprirent la réorganisation de l'Eglise de France amorcée dès les premiers mois de la Révolution par la nationalisation des biens du Clergé et par la suppression, au nom de la liberté des individus, des ordres monastiques. Représentants élus de la Nation, les Constituants estimaient avoir le droit de légiférer dans ce domaine, comme dans les autres domaines de leur compétence, sans en référer au pape ou à un Concile national.

Le décret relatif à la "Constitution civile du Clergé", voté le 12 juillet 1790, calquait les structures ecclésiastiques sur celles de la nouvelle administration mise en place à partir du 26 février 1790. Le nombre des évêchés était ramené de 134 à 83 - un par département - groupés en dix métropoles. Le décret s'inspirait d'une double série de principes : ancré dans le Gallicanisme traditionnel [indépendance des évêques de France, investis par les métropolitains et non par le souverain pontife], le texte affirmait également les idées nouvelles [confirmation implicite de la tolérance à l'égard des non-catholiques et de la liberté en matière religieuse; subordination de l'Eglise à l'Etat, qui assure l'entretien des membres du Clergé; principe de la Souveraineté de la Nation, qui se reflète dans l'élection des évêques et des curés par les citoyens].

Les conséquences de la "Constitution civile du Clergé" sur l'évolution de la Révolution ont été immenses. Sur le plan religieux, le texte aboutit rapidement à une rupture, situation que les Constituants n'avaient ni voulue ni, même, envisagée. Mal informé par ses conseillers ecclésiastiques, Louis XVI avait sanctionné la "Constitution civile", dès le 24 août 1790, mais sans attendre la réaction du pape, "informé" des décisions de l'Assemblée Constituante. La réponse du Souverain Pontife ne venant pas, le trouble se développa dans les consciences au point que, le 27 novembre 1790, l'Assemblée imposa aux ecclésiastiques un serment de "fidélité à la Nation, à la foi et au Roi". Quatre

évêques et un peu plus de la moitié du bas clergé acceptèrent de prêter le serment. L'Eglise de France était désormais partagée entre prêtres "jureurs" (ou "assermentés") et prêtres "réfractaires" (ou "insermentés"). La condamnation de la "Constitution civile" par le pape Pie VI - 10 mars 1791 - confirma le schisme qui ravageait le Catholicisme français, une Eglise constitutionnelle se développant, avec l'appui des autorités révolutionnaires, face à l'Eglise traditionnelle. Surtout Louis XVI, blessé dans ses convictions les plus profondes, finit par se résoudre à une fuite qui devait se terminer de façon lamentable à Varennes (20-25 juin 1791). Toute l'évolution de la Révolution se trouvait brutalement bouleversée.

Cependant, selon les situations locales, l'évolution de ce problème religieux a pu offrir des contrastes assez étonnants. C'est ce que nous voudrions montrer en présentant deux exemples assez différents, celui de Blagnac et celui de la paroisse de Massat en Ariège.

LA PAROISSE DE BLAGNAC SOUS LA REVOLUTION.

L'évolution de la situation religieuse à Blagnac au cours de la période révolutionnaire est, au demeurant, assez classique. Les données essentielles du problème sont bien regroupées dans la plaquette "Blagnac 1789-1799. Le village et la Révolution" publiée par les soins de la Municipalité de Blagnac à l'occasion du bicentenaire de la Révolution. Nous voudrions seulement en préciser ici la signification car si l'évolution reflète les contrecoups de l'histoire générale que nous avons brièvement rappelée plus haut, une étude un peu approfondie révèle des éléments originaux qui découlent, semble-t-il, de facteurs particuliers, liés aux conditions locales.

Possession depuis le Moyen Age de l'Abbaye de Saint-Sernin, la communauté de Blagnac a été confiée très tôt à un prieur qui a acquis rapidement une relative autonomie. A l'époque moderne, le prieur de Blagnac exerçait, en accord avec les autorités de Saint-Sernin, la charge de curé de Blagnac. Cependant, à la veille de la Révolution, les relations avec le chapitre de Saint-Sernin paraissent assez médiocres. De cette dégradation témoigne, en 1782 une plainte émanant des consuls de la ville qui reprochaient au chapitre d'accaparer les dîmes et de les

détourner de leurs véritables buts, l'entretien des desservants de la paroisse et le soulagement des pauvres. Ces plaintes ont été relayées à plusieurs reprises par les récriminations du titulaire de la paroisse (charge qu'il détenait depuis 1781) le curé Jean LASSERRE. Celui-ci semble s'être signalé très vite par un insupportable caractère, qui le mit à de multiples reprises en conflit avec les autorités municipales et avec son vicaire.

Cette situation se serait aggravée à la veille de la Révolution à cause de la "paupérisation" de la population, dénoncée violemment par certains habitants lors de l'Assemblée Générale du 13 novembre 1785. Quoi qu'il en soit et même si l'on ne peut totalement expliquer cette revendication par une situation locale particulière, cette exigence est soulignée lors de la rédaction des Cahiers de la Communauté de Blagnac. L'article XV de ces cahiers réclame, en effet, que la dîme soit effectivement consacrée à sa destination primitive, revendiquée dès 1782.

Cependant, cette situation conflictuelle initiale paraît bien avoir influencé, à cause de la personnalité du curé Jean LASSERRE, l'évolution ultérieure commandée par les péripéties du contexte général.

Certes, dans un premier temps, les relations paraissent convenables. En attente, le déroulement des premières élections municipales à Blagnac, au début de 1790. Ces élections ont été organisées conformément à la loi votée par l'Assemblée constituante le 14 décembre 1789, et confirmée par le Roi le 18. Dès le 30 janvier 1790, la proclamation, arrivée à Blagnac au début du mois, était placardée "à la porte de l'église" et la convocation des électeurs annoncée au prêche, selon la coutume, par le curé LASSERRE. Les 7/8 février, l'élection du premier maire de Blagnac, François CANTAYRE, se déroulait dans la chapelle de Saint-Exupère, où François CANTAYRE prêtait serment "devant l'autel" d'être "fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de bien remplir sa mission". En septembre 1790 encore, le curé Jean LASSERRE participait, avec le maire et les officiers municipaux, à l'établissement d'un inventaire des biens de son église.

Mais, à cette date, avaient surgi les premières difficultés ! Jean LASSERRE, en effet, a refusé de prêter le serment imposé par le décret du 27 novembre 1790. Dans ces conditions, son remplacement était inévitable. Le 23 mai 1791, était élu le premier curé constitutionnel de Blagnac, Georges Placide FRAYSSENGUES qui, lui, prêta serment le 29 mai. Très légalement, Jean LASSERRE, au demeurant toujours très près de ses intérêts matériels, obtint du district de Toulouse, le 8 juillet 1791, la liquidation de ses droits pour une somme (non négligeable) de 302 livres, 11 sols et 3 deniers.

En fait, l'élection de Placide FRAYSSENGUES consommait la rupture de la communauté paroissiale de Blagnac. Très vite, en effet, on allait se rendre compte que Jean LASSERRE (et l'on doit souligner le courage de son attitude personnelle dans ces circonstances si dangereuses) n'entendait pas renoncer. Il laissait d'ailleurs à son successeur inattendu une succession très difficile. Ce presbytère tombait en ruine et malgré la bonne volonté des autorités municipales qui sollicitaient, le 12 octobre 1792, une aide financière particulière en faveur de leur curé, Placide FRAYSSENGUES manquait de tout. A la fin de 1792, peut-être sous le poids de problèmes de conscience provoqués par les réticences d'une partie de la population à son égard, FRAYSSENGUES, renonçait à sa fonction au bénéfice du curé BRANDELA.

Bien qu'ayant renoncé à la prêtrise en décembre 1793, FRAYSSENGUES suspect de "modérantisme" fut emprisonné en 1794, à la prison des Carmélites où il devait rester enfermé, malgré ses véhémentes protestations de républicanisme, pendant plus de neuf mois. BRANDELA, quant à lui, parvint à traverser sans trop de mal la période la plus troublée de la Convention montagnarde. La persistance d'une certaine pratique religieuse dans l'église même de Blagnac paraît confirmée par un témoignage assez exceptionnel, la dédicace dans l'église paroissiale, en décembre 1793, d'un tableau, d'ailleurs d'assez pauvre facture, consacré à la légende de Saint Exupère. Dans le même sens, pourrait aller le déclin assez rapide des fêtes décadaires développées à l'initiative de la communauté. Dès le début de 1795, la situation générale s'étant stabilisée au cours de la réaction thermidorienne, le curé BRANDELA pouvait reprendre officiellement ses fonctions. Mais suspect aux yeux de la municipalité, il dut bientôt céder sa place à Joseph COUAIX, nouveau curé constitutionnel, qui prêta serment en mars 1796.

A cette date, le problème religieux s'est cristallisé sur la personne de Jean LASSERRE. Bien qu'inscrit sur la liste des prêtres réfractaires au cours de l'été 1794, le vieil homme (il a alors plus de 70 ans) ne désarmait pas. Bénéficiant de la complicité active d'une partie de la population qui le cache et assure sa protection, il allait pendant plusieurs mois jouer au chat et à la souris avec les autorités municipales, dont on peut soupçonner qu'elles n'ont jamais poussé très activement les recherches. Repéré à deux reprises, en janvier puis en avril 1796, dans la maison de la veuve BOUE, Jean LASSERRE parvint chaque fois à échapper à ses poursuivants malgré l'intervention de la garde municipale.

A partir de 1797, la situation semble se détendre pour aboutir à un compromis

LES PETCHETS A MASSAT, EN HAUTE ARIEGE.

tacite, assez fréquent d'ailleurs à cette époque. En janvier 1797, Jean LASSERRE acceptait de se soumettre devant les officiers municipaux. En contrepartie, il obtient l'autorisation de célébrer le culte en privé, d'abord dans la maison de la veuve BOUE, puis à partir de juin 1797, dans la chapelle de Saint Exupère, achetée au titre des biens nationaux par le citoyen Hilaire BOSCH.

Cette reconnaissance implicite de son activité ne le mettait pas d'ailleurs totalement à l'abri. Jean LASSERRE fut encore inquiété à plusieurs reprises. Considéré comme le dernier des prêtres réfractaires du canton, il est menacé, en octobre 1797, de déportation pour avoir refusé le nouveau serment imposé lors de la réaction terroriste de l'an VII. Surtout, ses adversaires lui reprochaient son influence sur les quelques enfants auxquels il enseignait des rudiments de catéchisme. N'a-t-on pas trouvé entre leurs mains des ouvrages interdits : le Catéchisme Historique, l'Initiation de Jésus-Christ et la Bible ?

Malgré ces avatars passagers, la tolérance semi-officielle dont semblait bénéficier Jean LASSERRE, n'allait pas sans inquiéter les responsables de l'Eglise constitutionnelle, mal soutenus d'ailleurs par les autorités civiles depuis que, par le décret de septembre 1794, "la république ne paie plus les salaires ni les frais d'aucun culte". En février 1797, Hyacinthe SERMET, évêque constitutionnel de Toulouse, séjournant quelques jours à Blagnac, diligentait une enquête pour savoir qui, de Joseph COUAIX ou de Jean LASSERRE, avait l'audience des habitants. Ces Blagnacais présents dans l'église paroissiale semblèrent pencher en faveur du premier. Mais l'initiative de l'évêque provoqua, à l'instigation d'un certain Bernard MARQUET, dit BAJOS, une véritable émeute que la municipalité eut beaucoup de mal à contenir devant l'hostilité d'une partie importante de la population.

Il fallut attendre la politique de pacification de Bonaparte pour que Jean LASSERRE voit la fin de ses tribulations. En juillet 1800, le vieux prêtre acceptait de prêter serment de "fidélité à la constitution". Réinstallé officiellement dans la chapelle de Saint Exupère et autorisé à "célébrer le culte catholique", il redevenait en fait le curé de Blagnac, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort en 1803.

Alain LAURET

Sous un large béret, l'homme de petite taille marquait la cadence de son pas alerte avec un lourd bâton torsadé. Il descendait de son village toutes les semaines pour faire son marché à MASSAT. "MASSAT en 1749, est une des plus peuplées du royaume", disait le curé GALY-ROQUEFORT en prenant possession de cette paroisse. Le vieil homme s'arrêtait au bout du champ de mon grand-père qui prêtait une oreille complaisante à ses propos anticléricaux. Le discours était toujours le même : "Les curés ? Des traîtres ! Traîtres à l'Eglise ! Traîtres à la foi ! etc..." Après avoir jeté l'anathème, d'un coup d'épaule il remontait son sac sur son épaule, frappait le sol de son bâton et reprenait son chemin. Il habitait un village accroché à la montagne au-dessus de la route qui conduit de MASSAT à BERNEDO. Après TISTENAS, il faut actuellement faire un peu d'escalade pour y arriver. Il ne reste que des ruines de ce hameau. Ruines couvertes de lierre et de ronces, et qui ne disent pas que ce lieu fut pendant cent cinquante ans celui d'un culte clandestin. Qui était ce vieillard habituellement bien calme, mais qui devenait si véhément lorsqu'il parlait de l'Eglise ? En 1935-38 j'avais de sept à dix ans et mon attention était vite distraite des propos du vieillard par les grillons ou les fruits dans les arbres. Aujourd'hui je me souviens de lui, de ses discours et de ses colères.

Il s'appelait Sabin LOUBET de PAOULE et il était du hameau de PETCHET.

Il avait été colporteur en plus de son état d'agriculteur. Dans sa grande boîte noire portée en bandoulière, il y avait du fil, des aiguilles, des lunettes, quelques almanachs et autres petits objets indispensables aux femmes des villages haut-perchés.

C'était pour lui et les siens un complément de revenus, permettant de survivre sur le sol en pente de PETCHET. Lorsque les gens des hautes vallées et des montagnes parlaient de lui, ils ne disaient pas : "il est de PETCHET", mais : "C'est un PETCHET". Qui étaient les PETCHETS, pour qu'un nom leur colle à la peau comme la marque d'intouchables.

A MASSAT, le 6 février 1791, au lendemain de la promulgation de la "constitution civile du clergé", le curé Jean GALY-ROQUEFORT et les chanoines DUFAUR, VIDAL, RUFFIE, AURIAC, RIVES, GALY-PARRABELH montèrent en chaire, après la messe, pour prononcer leur serment. Pour les accueillir officiellement, étaient présents des officiers municipaux, procureurs, notables et un juge. Le procès verbal établi par ce dernier conteste la validité des serments du curé

GALY-ROQUEFORT, de l'abbé DUFAUR, et de deux chanoines. Il refuse d'entériner ces quatre serments et déclare leurs auteurs réfractaires à la loi.

L'abbé DUFAUR avait déclaré :

"Obligé par état et comme co-pasteur de cette paroisse de vous donner l'exemple de l'obéissance et de la soumission que nous devons tous aux puissances qui gouvernent, je viens, Messieurs, fidèle à mon devoir, faire en votre présence le serment unique ordonné par l'Assemblée Nationale à tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics. Je jure donc de veiller avec soin sur les fidèles de cette paroisse qui a été confiée à mes soins, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, et sanctionnée par le ROI en tout ce qui ne sera pas contraire à la Constitution et à la juridiction de l'Eglise et conformément aux intentions reconnues de l'Assemblée Nationale qui a déclaré n'entendre toucher en rien au régime spirituel de l'Eglise dans la Constitution Civile du clergé qu'elle a déclaré".

En 1793 ces quatre prêtres sont arrêtés et incarcérés à Toulouse. Le curé GALY-ROQUEFORT âgé de 74 ans et le chanoine RUFFIE mourront en prison pendant la TERREUR. Les groupes d'insermentés recevaient leurs directives des évêques clandestins ou réfugiés à l'étranger.

Le curé URTIER se cacha au village de BERNEDO. Grâce à un fidèle, il fonda une "Petite Eglise" au hameau de PETCHET. Les églises leur étant interdites, les prêtres insermentés n'avaient d'autre ressource que la bonne volonté des fidèles pour leur ouvrir leurs maisons, qui devenaient lieux de culte. A PETCHET, ce fut Pierre LOUBET de PAOULE, il était le grand-père du Sabin de mon enfance.

J. P. LAZES au PORT, Pey PONSAT à LA PEYRO-GUDO avaient également permis chez eux, la création d'une "Petite Eglise". Dans plusieurs régions de France, nombre de ces églises furent créées par ces catholiques, qu'aujourd'hui nous appellerions : "Intégristes". Ce ne fut pas ainsi qu'on les nomma alors. Comme leur culte se pratiquait en chambre on les appela : "CHAMBRISTES". A MASSAT, dans les vallées et les montagnes on leur donna le nom du village le plus connu : PETCHET. Plus connu parce que pratiquants plus nombreux ? Ou, qu'au fil des années, resté le seul village où se regroupaient les derniers fidèles ?

Des contraintes furent exercées sur les PETCHETS : Ils n'eurent plus le droit d'enterrer leurs morts dans le cimetière de MASSAT, devenu cimetière du peuple. Ils choisirent donc de les inhumer sur le plateau étroit situé derrière le KER. Le

KER est un roc impressionnant tombant à pic sur la rivière ARAC, et rattaché vers le SUD au relief Pyrénéen. Si la République avait apporté des contraintes aux PETCHETS, le Consulat, puis l'Empire, allaient en apporter aussi.

En 1799 par le décret du 28 septembre, BONAPARTE, premier Consul, voulut se concilier les catholiques traditionnels. Ils pouvaient revenir dans leurs églises mais à condition de jurer fidélité à la constitution de l'An VIII. Le Pape PIE VII et Louis XVIII en exil furent contre. Après de difficiles négociations, le CONCORDAT du 15 juillet 1801 fut signé, entre les représentants du gouvernement, dont Joseph BONAPARTE, et les représentants du SAINT-SIEGE : aux termes du Concordat, le PREMIER CONSUL (Napoléon) nommait les évêques qui recevaient leur investiture canonique du Pape. Les curés sont choisis parmi des personnes agréées par le gouvernement et nommés par les évêques. Le clergé, comme les fonctionnaires, est payé par le gouvernement. BONAPARTE, sans l'accord du Pape, édite les "ARTICLES ORGANIQUES". Au nombre de 77, ils prévoyaient qu'aucun document émanant du Pape ne pouvait entrer en France sans l'autorisation du gouvernement.

L'abbé LUCRES, du diocèse de Toulouse, puis l'abbé de LA ROCHE-AYMON qui lui avait succédé, refusèrent l'autorité de l'Eglise CONCORDATAIRE. Ils la considèrent comme schismatique et hérétique. Même le Pape Pie VII, qui avait signé le CONCORDAT perdit son autorité sur la Petite Eglise.

L'abbé URTIER qui avait créé la "Petite Eglise" de PETCHET, ordonna Diacre son hôte. On ne sait rien sur sa disparition, seulement que vers 1809, Pierre LOUBET assura les sacrements, et ceci, jusqu'en 1847. Lui succéda son fils Joseph, qui assumait la même responsabilité, jusqu'en 1879. A cette date, Sabin succéda à Joseph jusqu'à sa mort, en 1940, à l'âge de 97 ans. En 1879 ce furent les fidèles qui désignèrent Sabin. Il n'y avait peut-être plus de prêtre insermenté ou anti-concordataire. Peut-être ces prêtres trop lointains ou âgés ne purent-ils pas entreprendre l'ascension de PETCHET ?

En 1809, sous l'Empire interdiction fut faite aux PETCHETS d'enterrer leurs morts en leur cimetière du KER. Un espace leur fut réservé en le cimetière de MASSAT, entre le mur de clôture ouest et le mur gauche de l'église. Pourtant, ils continuèrent d'utiliser le KER. Les enterrements se pratiquant clandestinement, de nuit, étaient révélés par les lumières, bien nécessaires. Une grande discrétion régnait vis-à-vis des PETCHETS, et aussi beaucoup de respect. Peut-être dû à la superstition. Aucune contrainte ne leur fut infligée de la part des populations locales.

Les années passent, avec les décès, le nombre des croyants s'amenuisa.
L'absence de prêtre fut-elle la conséquence du manque de croyants ? Ils étaient seulement 104 en 1809.

Le manque de croyants ne justifia, peut-être pas, la nomination d'un prêtre. Quoi qu'il en soit, Sabin était bien seul, et les fidèles autour de lui, bien clairsemés. Peut-être est-ce cela qui leur fit accepter de revenir enterrer leurs morts, en le cimetière de MASSAT. Le cortège, sans prêtre, sans sonnerie de cloches, passait à côté de l'église, pour entrer directement au cimetière. Sabin, sur la tombe, lisait une prière dans un livre saint.

Lors de son décès, qui avertit le prêtre qui officia lors de son enterrement ? Y avait-il encore à MASSAT un PETCHET ? Ou quelqu'un avait-il eu sa confiance pour qu'il confie un nom et une adresse, pour qu'un prêtre de sa croyance, le conduise en sa dernière demeure ?

En ce pays de montagne, où tout le monde connaît tout le monde depuis des générations, le secret avait été bien gardé. Très connu de par son état de PETCHET, et ses longues années de colportage, il eut un long cortège pour le conduire en terre. Mais ce prêtre, ces étrangers qui l'accompagnaient, d'où venaient-ils ? Petite Eglise, toujours active ?

A la lecture de "LA PETITE EGLISE DU BOCAGE VENDEEN", de Guy COUTANT de SAISSEVAL on est sûr que oui. Page 84 il écrit : "En 1965, le Cardinal Willebrand se rendit dans le Bocage vendéen et prit contact avec certains membres de la Petite Eglise..."

Le mystère du prêtre inconnu, et de ses assesseurs, est peut-être en partie résolu.

Il reste qu'au KER, dans les années 40 on voyait encore la forme des tombes émergeant du sol de quelques centimètres. Ce fut une des promenades éducatives que nous fit faire Antoine LAFFONT, Directeur des Ecoles de MASSAT, en ce temps là.

Actuellement, un maquis a envahi le plateau du KER, et seule subsiste la stèle qui autrefois contenait la statue de Saint BRANDA. Peut-être son esprit veille-t-il sur

ces tombes. Au XIV^e siècle l'ermite par un feu de brandes allumé au sommet du KER, prévenait les populations des incursions des MIQUELETS, qu'ici on appelait : BANDOULIERS. Mais ceci est une autre histoire...

Guy PONSOLLE de Massat, ancien météorologiste à Blagnac

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de MASSAT, par Jean-Marie SERVAT, parue dans l'Avenir de l'Ariège, de 1933 à 1935.
La Petite Eglise du Bocage Vendéen, par Guy COUTANT de SAISSEVAL. Hérault-Edition.

En plus des auteurs ci-dessus abondamment cités, je tiens à remercier les quelques trop rares témoins dont les souvenirs nous ont permis de réaliser ce petit mémoire :

Marie-Jeanne SERVAT, dont les grand-parents paternels habitaient le hameau PETCHET, et avait bien connu Sabin.

Yves CLAUSTRE, habitant du KER.

Marinette ROUGEAN.

(1) Les noms de villages sont écrits en phonétique. Une francisation fantaisiste ou incompétente a souvent donné des résultats décevants ou regrettables.